



Tarifs 2019

Mobilhome 1 chambre

	du 13/04 au 13/07	du 13/07 au 24/08	du 24/08 au 05/10
	435 €	615 €	435 €

Mobilhome 2 chambres

	du 13/04 au 13/07	du 13/07 au 24/08	du 24/08 au 05/10
	505 €	710 €	505 €
	575 €	830 €	575 €
	635 €	930 €	635 €
	685 €	1035 €	685 €

Mobilhome 3 chambres

	du 13/04 au 13/07	du 13/07 au 24/08	du 24/08 au 05/10
	545 €	805 €	545 €
	635 €	940 €	635 €
	675 €	1045 €	675 €
	735 €	1155 €	735 €

Roulotte 2 chambres

	du 13/04 au 13/07	du 13/07 au 24/08	du 24/08 au 05/10
	485 €	715 €	485 €

Cabane sur pilotis 2 chambres

	du 25/05 au 13/07	du 13/07 au 24/08	du 24/08 au 21/09
	535 €	755 €	535 €

Nos gammes



mobilhome + de 10 ans



mobilhome - de 10 ans



mobilhome - de 10 ans



mobilhome - de 10 ans

Réservation

par téléphone au

05 46 02 74 35

ou sur notre site internet
camping-les-loges.com

Taxes incluses.

Les tarifs indiqués n'incluent pas les frais de dossier (18.00€). La taxe pour les animaux est de 3.00€ par nuit et par animal. Tous les mobilhomes sont équipés d'une télévision écran plat + TNT, les draps et serviettes de toilette ne sont pas fournis, en revanche des oreillers et couvertures sont à votre disposition dans chaque mobilhome.

Les cautions d'un montant global de 360 euros seront non encaissées et restituées lors de votre départ si l'état des lieux est concluant.

Conditions de locations

Période de location :

A la nuit du 13/04 au 13/07 et du 24/08 au 05/10 (minimum 2 nuits).
Uniquement à la semaine et du samedi au samedi du 13/07 au 24/08.

Païement :

La réservation ne deviendra effective qu'après notre accord et réception d'un acompte égal à 25% du montant de votre séjour. Le solde de votre location étant payable 30 jours avant votre arrivée. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

Dépôt de garantie :

Un dépôt de garantie sera levé le jour de l'arrivée dans les lieux, d'un montant de 360 euros défini comme suit : 300 euros pour le maintien en l'état du mobilhome, 60 euros pour le ménage et l'entretien du mobilhome.

Cautions restituées lors de votre départ si l'état des lieux est concluant. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer, il est garant en cas de dégradations commises par le locataire. En cas de non règlement amiable, seul le tribunal d'instance de Saintes est compétent.

Annulation et interruption de séjour :

Il est convenu qu'en cas de désistement du locataire à moins d'un mois avant son arrivée, les arrhes versés ne pourront être remboursés. La totalité du solde du séjour sera également conservée en cas d'annulation quinze jours avant. En cas de rupture anticipée du séjour du locataire et si la responsabilité du camping n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie.

Non-occupation :

En l'absence de courrier émanant du locataire, précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'habitat devient à nouveau disponible sous 48h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location. Dans ce cas, les acomptes perçus ne seront pas remboursés.

Réglementation :

Merci de bien vouloir respecter le règlement intérieur du camping (visible à l'accueil).

Tous les mobilhomes sont **non-fumeurs**.

Les animaux sont acceptés à condition d'être tenus en laisse obligatoirement, le ramassage systématique des déjections devra être effectué sous peine de sanctions. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits dans l'enceinte du camping. Le locataire s'engage à ne pas emmener de personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur, à ne pas sous-louer son logement et à user paisiblement des lieux sans nuisance. Le locataire doit s'assurer que son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances).

Le **port du bracelet du camping est obligatoire** (*en haute saison*) durant tout le séjour pour vous permettre de profiter des activités et vous donner l'accès au camping de jour comme de nuit.

Un seul véhicule autorisé dans l'enceinte du camping **par emplacement ou mobilhome**.

Ouverture du parc aquatique du 1er juin au 30 septembre. Seuls les slips et boxers de bain sont autorisés dans la piscine. Jeux gonflables et animations disponibles du 1er juillet au 31 août uniquement.

Interdiction d'installer une tente sur la parcelle du mobilhome et ce quelle qu'en soit la raison.

Lors de réservation à la semaine :


- Du 13/07 au 24/08, les réservations se font uniquement à la semaine du samedi au samedi, en dehors de ces périodes les jours d'arrivées et les jours de départs peuvent se faire à votre convenance sauf le dimanche.
- Les arrivées se font uniquement entre 15h00 et 18h00 en haute saison et jusqu'à la fermeture de la réception en basse saison (se renseigner auprès du camping pour les horaires d'ouverture et de fermeture).
- Les départs se font au plus tard avant 10h00.
- Les tarifs indiqués ne comprennent pas : les frais de dossier (18.00 €) et le supplément pour les animaux en mobilhome (3.00€) par jour et par animal.

Pour les courts séjours (minimum 2 nuits), merci de nous consulter.

Sont à la disposition du locataire :

Kit inventaire complet (Oreillers, couvertures, ustensiles de cuisine, assiettes, couverts, casseroles, réfrigérateur, micro-ondes, cafetière, TV +TNT, etc..) Les draps et serviette de toilette ne sont pas fournis.

 Pente raide

 accès personne à mobilité réduite

Comment réserver ?

Par téléphone au **+33(0)5.46.02.74.35** ou par e-mail : **les-loges@orange.fr**
En réservant en ligne sur notre site : **www.camping-les-loges.com**